



**HAL**  
open science

**Autorité ou autoritarisme centrifuge? Joseph de Maistre ou l'analyse politique urticante d'un complexe institutionnel paradoxal d'États de Savoie au crépuscule de leur vénérable histoire, (pp. 27-49)**

Bruno Berthier

► **To cite this version:**

Bruno Berthier. Autorité ou autoritarisme centrifuge? Joseph de Maistre ou l'analyse politique urticante d'un complexe institutionnel paradoxal d'États de Savoie au crépuscule de leur vénérable histoire, (pp. 27-49). Pouvoirs et territoires dans les Etats de Savoie. Actes du colloque international de Nice, 29 novembre – 1er decembre 2007, Laboratoire ERMES (Université Nice Sophia Antipolis) - Dipartimento di Scienze Giuridiche (Università di Torino), Nov 2007, Nice, France. 577 p. hal-00416809v2

**HAL Id: hal-00416809**

**<https://univ-smb.hal.science/hal-00416809v2>**

Submitted on 27 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

P.R.I.D.A.E.S.

Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens Etats de Savoie

# Pouvoirs et territoires dans les Etats de Savoie

Contributions réunies  
par Marc Ortolani



SERRE EDITEUR

---

**BRUNO BERTHIER**

*Autorité ou autoritarisme centrifuge ?  
Joseph de Maistre ou l'analyse politique urticante d'un  
complexe institutionnel paradoxal d'États de Savoie au  
crépuscule de leur vénérable histoire*

---

*extrait de*

# **Pouvoirs et territoires dans les États de Savoie**

Actes du colloque international de Nice  
29 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2007

**P.R.I.D.A.E.S.**

*Programme de Recherche  
sur les Institutions et le Droit des Anciens États de Savoie*

textes réunis par

Marc ORTOLANI, Olivier VERNIER et Michel BOTTIN

composés et mis en pages par

Henri-Louis BOTTIN

SERRE EDITEUR

2010

**AUTORITÉ OU AUTORITARISME CENTRIFUGE ?**  
**JOSEPH DE MAISTRE OU L'ANALYSE POLITIQUE URTICANTE**  
**D'UN COMPLEXE INSTITUTIONNEL PARADOXAL D'ÉTATS DE**  
**SAVOIE AU CRÉPUSCULE DE LEUR VÉNÉRABLE HISTOIRE**

BRUNO BERTHIER

*Université de Savoie*

**J**OSEPH DE MAISTRE... à l'ouverture du premier colloque de cette institution transalpine qu'est le P.R.I.D.A.E.S., peut-on trouver un personnage, un sujet de sa Majesté le Roi de Sardaigne, au tournant du siècle des Lumières et de celui de la Révolution industrielle, qui permette à ce point d'évoquer sur son nom les trois sommets du triangle savoyard que figurent sur une carte les possessions de « Terre ferme » de la Maison de Savoie, géographiquement fixés à Nice, à Chambéry et, bien évidemment alors, à Turin ?

S'il naît en effet à Chambéry en 1753, ses ascendances confondent pourtant intimement ce Comté de Nice que ne quitte son père, François-Xavier de Maistre, que pour venir exercer dans la capitale du duché des fonctions d'importance au Sénat de Savoie et cette province du duché de Savoie, justement, d'où est issue avec les Demotz, sa famille maternelle<sup>1</sup>. Alliance en ce « delà des Alpes », pourrait-il dire, du souffre méridional et de la ténacité septentrionale qui lui permettent de faire merveille à Turin, lors de ses études universitaires tout d'abord, puis au

---

1. Au sujet de la biographie de la famille de Maistre (et notamment des ascendances niçoises de Joseph comme des rapports entretenus par ce dernier avec François-Xavier, Second Président du Sénat de Savoie, son père), voir François Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution. Souvenirs de la société d'autrefois. 1753-1793*, Paris, Librairie Picard, 1993, 2 vol., 329 p. et 402 p., t. I, pp. 41-117 ; Jean Rebotton, *Études maistriennes. Nouveaux aperçus sur la famille de Maistre et sur les rapports de Joseph de Maistre avec Monsieur de Stedingk*, Aoste, Bibliothèque de l'Archivum Augustanum, II, Imprimerie Valdôtaine, 1974, 479 p., pp. 7-74.

cours de sa carrière de grand commis de l'État ensuite, poussant même le symbole, lui le fidèle zéléateur de la cause de la Maison de Savoie, à passer de vie à trépas, en 1821, en cette capitale du Piémont et des États, au plus près du palais royal<sup>2</sup>. Mais à vrai dire, il pourrait tout aussi bien permettre l'illustration, sur le même plan symbolique, des quatre pointes du quadrilatère que compose par delà les mers le Royaume de Sardaigne en son entier, puisqu'il a suivi son roi à Cagliari, à l'heure de la retraite morose imputable aux conquêtes et annexions napoléoniennes en Italie, et qu'il y dirigera même la Chancellerie royale, l'espace de près de trois années, initiant comme pour se désennuyer de ce repos studieux forcé, la réforme tant de fois différée avant lui des institutions juridiques et judiciaires de l'île<sup>3</sup>.

De manière plus concrète, Joseph de Maistre, on l'oublie trop souvent dans le monde des Lettres, représente l'un des acteurs majeurs du Royaume de Sardaigne à cette époque pour lui dramatique de la Révolution et de l'Empire, au cours de laquelle a bien failli s'arrêter net une aventure politique pourtant hale-tante, vénérable de huit siècles d'une riche histoire. Et même s'il n'a finalement qu'assez peu influencé la conduite gouvernementale aussi traditionnelle qu'obstinée de ses de princes, (Joseph de Maistre en usera trois consécutivement, si l'on peut dire!<sup>4</sup>), sa correspondance bien mieux que toute son œuvre doctrinale de contre-révolutionnaire notoire ou de papiste ultramontain témoigne aujourd'hui plus que jamais d'une analyse remarquablement lucide de ce complexe déroutant à l'aune de nos conceptions juridiques actuelles, d'États de Savoie à la veille, ou presque, de leur dissolution dans l'acide corrosif de ce *Risorgimento*, aventure nationale italienne sans plus guère de signification désormais, pour les ressortissants francophones des anciens États de Savoie. Est-ce parce qu'il s'ingénie à pousser assez loin le mimétisme avec ce Royaume de complexion paradoxale dont il symbolise à la fois l'un des sujets les plus brillants et, à ce titre peut-être, l'un des plus méconnus ? Toujours est-il que de nos jours encore cette personnalité à facettes laisse pour le moins perplexe son biographe d'occasion lorsqu'elle ne l'égare pas tout à fait. Qui est-il vraiment, cet illustre inconnu ? Ce personnage à la Carlo Goldoni se déroband soudain avec pareille aisance dans les costumes du juriste, du diplomate et de l'écrivain polémiste lorsqu'on croît enfin le saisir dans l'une

---

2. Jacques Lovie, « Les dernières années de Joseph de Maistre (1817-1821) », *De la Terreur à la Restauration. Correspondances inédites — Revue des Études Maistriennes*, n° 10, Paris, Les Belles Lettres, 1986-1987, 195 p., pp. 139-167, p. 160-162 ; Claude Boncompain et François Vermale, *Joseph de Maistre (Préface de Philippe Barthelet)*, Paris, Biographie, Éditions du Félin, 2004, 235 p., pp. 205-217.

3. Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique [de 1793 à 1810] de J. de Maistre. Avec explications et commentaires historiques*, Paris, Librairie Nouvelle, 1858, 402 p., p. 56-69 ; Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, Paris, Félix Alcan Éditeur, 1901, 363 p., p. 56-71 ; François Descostes, *Joseph de Maistre inconnu (Venise-Cagliari-Rome). 1797-1803. D'après des documents inédits*, Paris-Chambéry, Librairie Honoré Champion-André Perrin, 1904, 64 p. ; Jean-Louis Darcel, « Joseph de Maistre et la Maison de Savoie. Quelques aspects de sa carrière », *Études et documents — Revue des Études Maistriennes*, n° 11, Paris, Les Belles Lettres, 1990, 149 p., pp. 75-125, p. 81-88.

4. Soit : Victor-Amédée III (1726-1796), Roi de Sardaigne, Prince de Piémont et Duc de Savoie de 1773 à 1796 ; puis les deux fils aînés de ce dernier, les infortunés Charles-Emmanuel IV (1751-1819), régnant de 1796 jusqu'à son abdication de 1802, et enfin Victor-Emmanuel I<sup>er</sup> (1759-1824), souverain de 1802 jusqu'à sa propre abdication de 1821.

ou l'autre de ces postures ? À l'origine membre zélé d'une cour souveraine<sup>5</sup>, militant pour l'indépendance statutaire d'un corps de hauts magistrats en vue de la protection des libertés individuelles et collectives au titre d'une sûreté dont l'idéologie révolutionnaire fera grand cas, il se coulera cependant avec le naturel de l'évidence, ensuite, dans le moule d'un diplomate à la clairvoyance géopolitique aiguisée. Souvent visionnaire et pour le moins analyste précieux, on l'a dit, de la nature intime du complexe politique hors normes des États sardes. Parallèlement, depuis le jour où la Révolution est venue le cueillir en Savoie pour le jeter sur les routes d'un exil volontaire assumé autant par attachement au principe monarchique que par fidélité dynastique indéfectible, il se mue en ce pamphlétaire intransigeant, en cet idéologue de l'alliance ancestrale du trône et de l'autel qui lui a souvent valu l'assassin qualificatif de « prophète du [seul] passé »<sup>6</sup> sous la plume vitriolée de nombreux chroniqueurs.

Laquelle de ces postures trahit par conséquent le vrai Joseph de Maistre tant différent les témoignages de ces trois activités par lui pratiquées tour à tour sans autre commune mesure que celle de l'usage d'une langue et d'une rhétorique appliquées au raisonnement et à la démonstration ? Car quoi qu'il fasse, en effet, l'intéressé se révèle avant tout comme un homme du verbe, un écrivain au sens plein et entier du terme. Un virtuose du mot et de la formule qui font mouche à tous les coups. Qualité première que la postérité a d'ailleurs fort logiquement consacré à travers le souvenir d'une plume véhémement, intransigeante, assassine. Réputation sulfureuse parfaitement justifiée d'une prose maistrienne tenant pour l'essentiel au goût immodéré de son auteur pour l'acte d'écrire<sup>7</sup>. Pour ce verbe qu'il aime en premier lieu pour lui seul. Pour cette parole, puissant véhicule de ses pensées les plus fulgurantes dont il se délecte en donnant libre cours à sa façon naturelle, à son sens du rythme et d'une dramaturgie déjà incontestablement romantique, dans le fracas des consonances et la violence des images, quitte à tromper, voire à perdre son lecteur<sup>8</sup>. Écrivain « entier », ce qui pourrait signifier outré, incisif jusqu'à la démesure parfois, et qu'il convient par conséquent de ne

5. Pour la reconstitution d'une carrière judiciaire auprès du Sénat de Savoie d'une désespérante lenteur aux dires (non fondés) de l'impétueux intéressé, de 1774 à 1792, se reporter par exemple à Bernard Secret, *Joseph de Maistre substitut et sénateur d'après des lettres inédites. Avec une introduction et des notes*, Chambéry, Librairie Dardel, 1927, 39 p. ; voir aussi Jean-Louis Darcel, « Joseph de Maistre et la Maison de Savoie. Quelques aspects de sa carrière », *op. cit.*, p. 78-81.

6. Selon la formule paradoxalement popularisée par le titre de cet ouvrage laudatif, au moins trois fois remanié de 1849 à 1880, que lui consacre en partie son disciple en anti-modernisme, le dandy Jules Barbey d'Aureville, (*Les prophètes du passé*, Paris, Louis Hervé Éditeur, 1851, 160 p., 1<sup>ère</sup> éd.), et bien que ce dernier, devancé dans son emploi par un Pierre-Simon Ballanche ou un Alphonse de Lamartine notamment, ne puisse par conséquent s'en prétendre l'inventeur exclusif.

7. Voir en ce sens les pertinentes analyses de Michael Kohlhauer, « Politiques, poétiques du moi. Joseph de Maistre et la question du sujet », *Joseph de Maistre : acteur et penseur politique. Varia — Revue des Études Maistriennes*, n° 14, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2004, 500 p., pp. 201-229 ; voir aussi Antoine Compagnon, *Les antimodernes de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Bibliothèque des Idées, NRF, Éditions Gallimard, 2005, 464 p., p. 137-151.

8. Sur ce thème voir : Pierre Glaudes, *Joseph de Maistre et les figures de l'histoire : Trois essais sur un précurseur du romantisme français*, Clermont-Ferrand, Cahier Romantique, N° 2, Presses Universitaires Blaise Pascal, 1997, 154 p. ; Antoine Compagnon, *Les antimodernes de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, *op. cit.*, p. 111-136.

surtout pas entendre au pied de la lettre lorsque l'on a compris qu'il écrit en réalité plus volontiers pour le plaisir irréprouvable de terrasser des adversaires que pour celui de complaire à des disciples !

Contre toute attente c'est ainsi l'œuvre épistolaire<sup>9</sup>, *a minima* les très larges pans qui en ont été publiés<sup>10</sup>, (celle que personne fors peut-être de scrupuleux biographes, de temps à autre, ne parcourt jamais *in extenso*, par la faute d'un caractère « décousu » propre au genre), qui permet d'appréhender une large part de l'analyse maistrienne si peu commune des phénomènes politiques. Contrairement aux livres, la teneur de lettres assignées à être assimilées sans trop d'efforts par leurs destinataires respectifs, toutes élégamment troussées qu'elles soient, pâtit nettement moins des boursouffures d'un style par ailleurs implacable. Rien de plus logique dans ce contexte, que ce soit par conséquent à travers le cours aléatoire d'une correspondance volumineuse beaucoup plus légère dans sa composition que ne l'est celle de la dogmatique somme des traités théoriques, que se dégage sur trois décennies, en filigrane d'un examen lucide de ce Royaume de Sardaigne qui nous intéresse ici au premier chef et auquel il voue une bonne part de son énergie, une toute autre image que celle d'un Maître doctrinaire hautain qui, si l'on peut dire, lui colle néanmoins à la peau depuis deux siècles<sup>11</sup>. Pas de duplicité, comprenons-le bien, dans cette curieuse ambivalence. Mais bel et bien

---

9. Correspondance manuscrite du fonds Joseph de Maistre des Archives Départementales de Savoie, composé du don du comte Henri-Charles de Maistre (Sous-série 2 J) et des dépôts des comtes Pierre et Henri-Hubert de Maistre (Sous-série 76 F) :

- Lettres de Joseph de Maistre (copies ou minutes autographes), 2J 32-41, 2J 47-49 (correspondance familiale) et 76 F 5-10.
- Lettres reçues par Joseph de Maistre, 2J 42-46 et 2J 50-51 (correspondance familiale).

Pour plus de détails sur le contenu effectif de chaque cote de ces sous-séries, se reporter au catalogue *Archives de Joseph de Maistre et de sa famille. Manuscrits et correspondance* [Répertoires numériques des Sous-séries 2J et 76 F], Chambéry, Archives Départementales de la Savoie, 1998, 94 p.

10. Principaux recueils de Correspondance publiée :

- *Lettres et opuscules inédits du comte J. de Maistre, précédés d'une notice biographique par son fils le comte Rodolphe de Maistre*, Paris, 2 vol., A. Vaton, 1853, 2 vol., 536 p. et 529 p., (3<sup>e</sup> éd. rév. et augm. avec de nouvelles lettres ; 1<sup>ère</sup> éd. 1851).
- *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre. 1811-1817. Recueillie et publiée par Albert Blanc*, Paris, Michel Lévy frères, 1860 [mention de 1861 en couverture], 2 vol., 407 p. et 388 p., [contient deux mémoires inédits sur les intérêts de la Savoie rédigés en 1813].
- *Cœuvres complètes de Joseph de Maistre. Édition ne varietur; contenant ses œuvres posthumes et toute sa correspondance inédite*, Lyon, Librairie générale catholique et classique Vitte et Perrussel, 1884-86, 14 vol. ; vol. 9 - *Correspondance I : 20 février 1786-30 décembre 1805*, [contient le *Mémoire à consulter sur l'état présent de l'Europe avec quelques réflexions particulières sur l'Italie. A M. le chevalier de Rossi*], 519 p. ; vol. 10 - *Correspondance II : 1806-1807*, 555 p. ; vol. 11 - *Correspondance III : 1808-1810*, 543 p. ; vol. 12 - *Correspondance IV : 1811-1814*, [contient le *Mémoire sur la situation et les intérêts de S.M. le Roi de Sardaigne*], 502 p. ; vol. 13 - *Correspondance V : 1815-1816*, 491 p. ; vol. 14 - *Correspondance VI : 1817-1821*, 432 p.
- Jean Louis Darcel, « Les années d'apprentissage d'un contre-révolutionnaire. Joseph de Maistre à Lausanne. 1793-1797 », *De la Terreur à la Restauration. Correspondances inédites — Revue des Études Maistriennes*, n° 10, op. cit., « Correspondances inédites à Vignet des Étoiles », pp. 20-135.

11. Ainsi que le remarque fort justement Robert Triomphe en étudiant le *Mémoire sur le projet d'unir la Savoie au Corps helvétique*, (manuscrit autographe, ADS, 2J8, 1 vol. relié, in-fol., 802 p., p. 83-100), malgré l'expression de cette maligne prévention chez lui toujours aussi partisane à l'encontre de son sujet exutoire, « Maistre est aussi libéral en tant que Savoyard qu'il sera absolutiste en tant

les deux faces d'une même personnalité trop aisément emportée par le tourbillon revolvant des phrases à périodes lorsque, dans le silence monacal d'un cabinet vaguement éclairé par la faible lueur d'une chandelle, elle s'efforce à la littérature plutôt qu'au babillage — le terme peut-il cependant convenir à un Joseph de Maistre épistolier si rarement badin ? — de la conversation par lettres interposées à la mode du Siècle des Lumières.

Quoi qu'il en soit et alors que la plupart des dictionnaires nous présentent derrière l'entrée « Maistre » le champion toutes catégories confondues de la réaction et des causes perdues confondues, en brochant le portrait d'un contre-révolutionnaire qui, selon le mot généralement attribué à Talleyrand, n'aurait « rien appris ni rien oublié<sup>12</sup> », ces pages de la correspondance mettent en lumière, à l'inverse, l'un des témoins sans doute les plus clairvoyants de son temps, bien souvent exempt dans son propos de toute violence formelle comme de tout recours un peu trop systématique à ces imprécations furieuses dont il abuse dans les pages de l'œuvre imprimée afin de dramatiser le rendu littéraire de telle ou telle suggestion. Que de finesse ici, par contraste, au sujet de l'analyse de la Révolution par exemple, de ses conséquences géostratégiques et géopolitiques, du changement de mentalités qu'elle induit, etc. !

Sur le thème des États de Savoie, en natif du duché éponyme, elles nous montrent qu'il a réfléchi depuis bien longtemps avant l'entrée de la soldatesque française à Chambéry, en septembre 1792, pour tenter l'examen de la structure même du Royaume, assemblage hétéroclite de provinces typées sous l'autorité du gardien sourcilieux du passage alpin dans les confins. Il y a noté que l'autorité centralisatrice, (à défaut d'une position véritablement centrale de la capitale turinoise au cœur géographique de l'ensemble savoyard), que l'attachement dynastique à la mesure du sien pour cette lignée de princes auxquels il doit son ascension sociale, y importaient nettement plus, pour la cohésion de l'ensemble, que l'idée d'un territoire national « carré » à la française en vertu d'un présupposé de frontières dites nationales et, de ce fait, naturelles. Puis, au gré de ces événements qui, d'un notable chambérien font un émigré dans la gêne financière comme elles font d'un technicien du papier timbré un diplomate en poste à l'opposé cardinal de la Chrétienté, il laisse évoluer, lui auquel ses véhéments adversaires ont pris l'habitude de contester toute forme de souplesse ou de propension au changement, cet exposé institutionnel de ce que doit devenir le Royaume pour prétendre survivre à

---

que doctrinaire de l'Europe. [...] D'abord le mémoire nous révèle, par comparaison avec l'ensemble de l'œuvre maistrienne, la coexistence dialectique, chez l'auteur, du sens des libertés locales et de l'intégration européenne, de l'autonomisme et de l'absolutisme ; [...] par la même occasion, il révèle un esprit libre, qui propose une politique en dehors de tout esprit doctrinaire », Robert Triomphe, « Mémoire sur l'union de la Savoie à la Suisse. 1795. Texte inédit avec une introduction et des notes », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, n° 39, Strasbourg, 1960-1961, pp. 207-228 et 257-268, p. 217 et 226.

12. Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, *La confession de Talleyrand. 1754-1838*, Paris, L. Sauvaire Éditeur, 1891, 240 p., p. 215 : « Depuis trente ans ils [les royalistes ultras] n'ont rien appris ni rien oublié, ils sont incorrigés et incorrigibles. ».



« l'époque<sup>13</sup> ». L'évolution de sa pensée se manifeste ainsi, lettre après lettre, en quelques années, jusqu'à ce qu'il lui semble bientôt évident qu'il ne puisse exister d'échappatoire pour la Maison de Savoie entre l'adoption d'un drastique plan de réformes ou la disparition pure et simple de la scène politique pour n'avoir pas su unifier, dorénavant, un vaste territoire de plus en plus ouvertement regardé comme homogène tant par les Puissances que par ses ressortissants, parce que propre à fédérer à l'intérieur de ses frontières une forme indéniable, en cours d'exaspération, d'esprit italien<sup>14</sup>. Et c'est par conséquent en vertu de ce schéma novateur que le prétendu doctrinaire obscurantiste de l'Europe des anti-lumières s'efforce de faire admettre à son prince avec beaucoup plus de difficultés qu'à l'empereur de toutes les Russies ou qu'au roi Louis XVIII de France, qu'il en irait de pair, la paix, enfin, dans cette Italie d'où naissent une large part des intrigues diplomatiques qui, par la suite, ne manquent jamais de crispier puis, trop souvent, d'embraser l'Europe.

Las, le virage institutionnel et stratégique qu'il suggère à longueur de missive sur les registres les plus variés, du ton le plus moqueur à l'exposé le plus étayé, trop réaliste, trop déroutant sans doute pour une Maison de Savoie au contraire plus opiniâtre que jamais à recouvrer son statut séculaire et sécurisant de « portier des Alpes », ne sera pas amorcé, pas même envisagé comme une opportunité à saisir à l'échéance de quelques années. À la Cour, Joseph de Maistre de retour de Russie soliloque en vain sur ce thème, sous les regards condescendants et les sourires un rien narquois<sup>15</sup>. Se lançant peut-être à corps perdu dans sa dernière œuvre de composition, de guerre lasse, cette somme ambivalente *Du Pape* qui serait alors à lire largement autant avec les yeux du politiste qu'avec ceux du théologien tant la question du territoire italien septentrional qu'il prétend maintenir par défaut sous la protection pontificale y ressemble de manière troublante, presque en désespoir de cause, à l'exposé d'un pis aller alternatif en faveur de cette unité péninsulaire que les princes savoyards répugnent toujours à envisager, à l'heure de la Restauration inespérée de leurs États<sup>16</sup>. Dans cet esprit, essayons de comprendre en quoi il s'efforce alors de dresser le constat sans concessions des tares d'États de Savoie produits par une histoire, un contexte géopolitique médiéval et moderne désormais inadapté aux contingences de la modernité post révolutionnaire.

13. « Il faut avoir le courage de l'avouer, Madame, long-tems nous n'avons point compris la révolution dont nous sommes les témoins. Long-tems nous l'avons prise pour un événement; nous étions dans l'erreur; c'est une époque, et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde! », Joseph de Maistre, *Discours à Mad<sup>me</sup> la Marquise C\*\*\*\* Sur la vie et la mort de son fils, Alexis-Louis-Eugène C\*\*\*\** [...], Turin, Chez Betinelli, 1794, 59 p., p. 54.

14. Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], op. cit., p. 363-381.

15. Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, op. cit., p. 334-337.

16. *Ibid.*, p. 253-254.

## I. Le Pouvoir facteur traditionnel d'unité pour un territoire hétérogène

(Le constat lucide des handicaps structurels consubstantiels à l'histoire des États de Savoie.)

### A. Le constat de carence de la justification géopolitique du Royaume de Sardaigne par le maintien obstiné de sa posture ancestrale de guichet alpin fortifié

On ne rencontre sous la plume maistrienne que condamnation virulente de la poursuite jugée anachronique, après la Révolution, de cette politique traditionnelle d'équilibre entre les Puissances ayant certes permis à la Maison de Savoie de se maintenir peu ou prou dans le grand jeu diplomatique européen depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, mais globalement au seul titre de puissance secondaire, peu glorieux pour une dynastie ambitieuse au contraire obstinée à ne pas l'admettre. Condamnation dans le même esprit de ce statut ancestral et réducteur de « portier des Alpes » qui lui permet de maintenir artificiellement ses possessions en l'état, depuis près de deux siècles, mais en lui interdisant tout espoir d'accroissement notoire en Italie alors que les visées territoriales occidentales sont par ailleurs définitivement compromises depuis la signature de ce traité de Lyon imposé en 1601 par l'ogre capétien bien plus qu'il n'a été librement négocié avec ce dernier, quoiqu'on s'en défende toujours, dans l'entourage du prince savoyard, au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Perspicace Joseph de Maistre comprend parmi les premiers, dans l'entourage du roi de Sardaigne, qu'une politique alpine d'essence médiévale de seul contingentement du trafic transalpin s'avère dorénavant parfaitement inadaptée à la modernité géopolitique révolutionnaire et napoléonienne dès lors qu'un certain Bonaparte s'est attaché, de manière pragmatique, à ouvrir les Alpes en grand. À cette occasion le doctrinaire prétendument attardé de la contre-révolution, le « prophète [indécrottable] du passé » démontre en l'espèce une souplesse de pensée, une faculté d'adaptation toute diplomatique aux circonstances que ses adversaires les plus enragés continuent d'ignorer superbement dans leurs implacables réquisitoires. Avant 1792 en effet, il reprend à son compte sans grande originalité le dogme turinois de la nécessité de tenir les cols de Tende, du Mont-Cenis et du Petit Saint-Bernard pour garantir avec la capitale des États sardes, la raison d'être internationale du Royaume. Même si, en sujet occidental de ce dernier, il supporte mal le statut géostratégique inconfortable de glacis défensif affecté au duché de Savoie et au Comté de Nice. Il est vrai qu'à cette date, déjà très critique à l'endroit de la charpente institutionnelle du *complexum sabaudia*<sup>17</sup>, le magistrat chambérien n'a pas encore eu réellement l'occasion de s'essayer à la manière de l'ambassadeur en devenir à l'analyse de son statut sur la grande scène diplomatique européenne.

17. Cf. Bruno Berthier, « Réflexions sur les États de Savoie ou propédeutique politique d'un jeune magistrat savoyard », *Joseph de Maistre : acteur et penseur politique. Varia — Revue des Études Maistriennes*, n° 14, op. cit., pp. 17-122.

Puis au cours de l'orage révolutionnaire, alors que sa réflexion en la matière commence à prendre de la consistance au contact des plénipotentiaires comme des intrigants étrangers de toute sorte en poste plus ou moins officiel en Suisse<sup>18</sup>, il s'efforce d'imaginer d'autres alternatives pour éviter qu'en occupant Nice et la Savoie, la France ne tienne ces trop fameux cols<sup>19</sup>. Pourquoi pas négocier l'intégration de certaines possessions savoyardes *stricto sensu* au ressort géographique de la Confédération helvétique et faire cohabiter ainsi populations de confession catholique romaine manifeste et « hérétiques » calvinistes virulents<sup>20</sup> ? Alliance contre nature de la carpe et du lapin motivée par les circonstances qui n'effraye pas un futur auteur du Pape manifestement moins inflexible que ne le rapporte à son endroit la commune renommée !

Dans ce genre d'option toutefois, on demeure toujours en amont du théâtre d'opérations de la zone alpine, dans le contexte global d'une étude prospective géostratégique à la mode d'Ancien Régime : celle de la pérennisation sur les confins continentaux du Saint-Empire, de zones tampon érigées entre Français et Autrichiens. Il est vrai que Napoléon Bonaparte n'est pas encore passé par là et qu'il n'y a pas encore culbuté sans ménagement au ravin, (alpestre bien sûr !), cet échafaudage géopolitique précaire hérité de la sédimentation historique. Ce n'est par conséquent qu'à partir de 1800<sup>21</sup>, à l'heure de l'exil sarde consécutif à Marengo puis, évidemment, à celle de la mission diplomatique russe ensuite, qu'il comprend combien cette position d'un autre âge, devenue incompatible avec l'exacerbation des sentiments nationaux, ne sera plus guère tenable par ses princes s'ils désirent toujours se maintenir dans le concert des Puissances, pour continuer à y interpréter leurs petits airs agrestes à la juste mesure de leur prestige historique. Avec lucidité Maistre comprend confusément, et les faits lui donneront raison lors de la Restauration, qu'il n'y aura plus beaucoup de place désormais dans l'Europe révolutionnée pour de petites principautés indépendantes de tout principe national, au demeurant privées du média d'une langue commune en guise de vecteur culturel d'unité<sup>22</sup>.

18. Sur ce point, voir François Vermale, « La deuxième émigration », *Joseph de Maistre émigré*, Chambéry, Librairie Dardel, 1927, 174 p., pp. 45-74 ; Jean Louis Darcel, « Les années d'apprentissage d'un contre-révolutionnaire. Joseph de Maistre à Lausanne. 1793-1797 », *op. cit.*, « Introduction », pp. 5-19.

19. « J'ai entendu dire mille fois à Turin : à quoi nous sert la Savoie ? Mais ces erreurs de café ne doivent point entrer dans le cabinet. Tant que les Français posséderont les Alpes, et que du revers du Mont-Cenis ils pourront voir avec une lunette d'Opéra ce qui se passe à Turin, Turin ne peut plus être une capitale, quand même il serait fortifié, et le Piémont entier n'est plus qu'un champ fertile que nous cultiverons si nos maîtres le veulent. », Joseph de Maistre, cité (sans références) par Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], *op. cit.*, p. 381.

20. Robert Triomphe, « Mémoire sur l'union de la Savoie à la Suisse. 1795. Texte inédit avec une introduction et des notes », *op. cit.* ; voir notamment les p. 214-215 et p. 231-232.

21. Comme il l'exprime pour la première fois, avec *maestria*, dès janvier 1804, dans ce *Mémoire à consulter sur l'état présent de l'Europe avec quelques réflexions particulières sur l'Italie*, (qu'il rédige à Saint-Petersbourg pour l'instruction du Prince Adam Czartoryski, proche conseiller diplomatique du Tsar Alexandre I<sup>er</sup>), manuscrit autographe de 57 p., ADS, 2J41, 1 vol. relié, in-fol., pag. multiple, ms. ; voir aussi l'*Analyse du mémoire écrit au mois de janvier 1804 sur l'état de l'Europe*, Saint-Petersbourg, janvier 1805, 10 p., sous les mêmes références.

22. « Prenez garde à l'esprit italien, il est né avec la Révolution et jouera bientôt une grande tragédie... caressez l'esprit italien », Albert Blanc, *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre*.

## B. Le constat de péril de la charpente institutionnelle du Royaume de Sardaigne rongée par le vers insidieux de l'autoritarisme

À quoi pourrait cependant servir un infléchissement salutaire de la politique extérieure de la Maison de Savoie, si le gouvernement interne du Royaume de Sardaigne devait toutefois continuer à jouer autour de lui le méchant rôle dévolu dans les potagers de naguère aux épouvantails à volatiles en tout genre<sup>23</sup> ? Notamment dans une Italie du Nord des principautés indépendantes effarouchées rien qu'à l'évocation de toute forme d'absolutisme tatillon et de régime sévère de mise au pas des élites locales<sup>24</sup>. En témoigne, si besoin était, la lancinante chronique des rapports ombrageux entretenus par la République de Gènes avec son intrigant voisin piémontais depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle !

En interne le régime sarde se révèle donc malade d'un autoritarisme endémique, en dépit de ses réussites administratives indéniables, dès lors que la légitimité première du Royaume, sur la scène internationale, s'avère principalement militaire<sup>25</sup>. C'est d'ailleurs cette autorité hautaine de « majors de place » seule,

---

1811-1817. [...], *op. cit.*, t. I, lettre du 6/18 juillet 1814, pp. 378-384, p. 379. À l'encontre des poncifs les mieux établis, Joseph de Maistre est en effet au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'un des penseurs les plus nets au sujet du rôle fondamental que se met à jouer le fait national en matière politique. À ce titre, voir la mise au point de Jean-Yves Pranchère, « La nation contre la souveraineté du peuple ? Joseph de Maistre et la question de la Nation. », *Joseph de Maistre : acteur et penseur politique. Varia — Revue des Études Maistriennes*, n° 14, *op. cit.*, p. 461-479.

23. Ce qu'il n'hésite jamais à écrire crûment à son roi, comme dans cette lettre rédigée vers 1804 : « J'ai eu l'honneur de faire connaître à votre Majesté que nous étions surtout redoutés de nos voisins à raison du gouvernement militaire [...] Parmi tous nos voisins, depuis le lac de Genève jusqu'au lac Majeur, le gouvernement militaire est redouté à un point que je ne puis exprimer à Votre Majesté. Cent fois je me suis battu sur ce point avec des Français, des Suisses, des Italiens, dont l'aversion pour nous ne se cachait nullement. Dans une province qui intéresse sensiblement Votre Majesté, il a été dit, il n'y a pas longtemps, ces propres paroles : Donnez-nous à qui vous voudrez, même au sôphi de Perse, mais délivrez-nous des majors de place piémontais. », cité (sans références) par Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], *op. cit.*, p. 8-9.

24. À cet égard, le baron Albert Blanc a relevé combien, dans sa correspondance diplomatique, Joseph de Maistre s'appuie régulièrement sur la quarante-cinquième lettre de *LEsprit de l'histoire* du comte Antoine Ferrand ; (*ibid.*, p. 370-372 et 378-379). « Cette maison, après avoir employé plusieurs générations à franchir les Alpes, semblait dominer sur toute la plaine de la Lombardie : elle s'est bornée au Piémont ; elle n'a passé qu'avec peine les Apennins pour avoir deux petits ports sur la Méditerranée. Voilà à quoi ont abouti près de huit cents ans d'alliances, de traités, de fédérations pour ou contre, avec les puissances qui l'entouraient. Il est douteux qu'elle ne fût pas parvenue plus haut si la mobilité du système auquel elle s'était attachée n'eût pas sans cesse effrayé tous ses voisins, et ne les eût pas mis en garde contre elle. », Antoine-Claude-François Ferrand, *LEsprit de l'histoire ou Lettres politiques et morales d'un père à son fils sur la manière d'étudier l'histoire en général, et particulièrement l'histoire de France*, Paris, chez la Veuve Noyon, 1802, 4 vol., t. II, 45<sup>e</sup> Lettre.

25. Si Vittorio Alfieri ne cesse d'évoquer la nécessité pour lui de « *spiomontizzarsi* », (littéralement de se « dépiémontiser »), à sa manière tout aussi drue Joseph de Maistre exprime également, à longueur de lettres, son dégoût pour l'autoritarisme contreproductif de l'appareil d'État sarde par les néologismes variés, entre autres « noms d'oiseaux » de même espèce, de « turinisme », de « canaillocratie »... ou encore de « batonocratie » en référence aux matraques de bois blanc, dont sont équipés les huissiers militaires — nous dirions aujourd'hui les agents de police militaire — chargés du maintien de l'ordre public dans les provinces sous l'autorité exclusive de majors ou commandants de places nantis de larges pouvoirs administratifs dérogoratoires à toute forme ordinaire de contrôle judiciaire : « J'ai toujours détesté, je déteste et je détesterais toute ma vie le gouvernement militaire. Je le préfère cependant au

ou presque, qui tient lieu de dénominateur commun entre des provinces très dissemblables, de part et d'autre de la ligne de crête alpine, alors que l'élément piémontais représente numériquement le principal contingent de la population totale des États de Savoie<sup>26</sup>. Or dès avant la Révolution, le statut militaire aussi exécration à l'égard de la sûreté individuelle que dispendieux pour les finances publiques, exaspère déjà le magistrat savoyard<sup>27</sup>. Ne plaide-t-il pas de ce fait, dans ses premiers essais politiques dits de « jeunesse », pour le relèvement des corps intermédiaires constitués, pour le maintien des privilèges provinciaux, etc. . .<sup>28</sup> ? En un mot pour la sauvegarde de tous les contrepoids traditionnels à un absolutisme royal par essence centralisateur, qu'il se garde néanmoins de confondre avec la kyrielle d'obscurités institutions féodo-seigneuriales vis à vis desquelles il exprime son plus profond mépris en les qualifiant dédaigneusement de « gothiques<sup>29</sup> ».

À ce titre Joseph de Maistre apparaît-il finalement à l'image d'un libéral au sens convenu des « Philosophes » ou au contraire à celle d'un conservateur archétype de la réaction aristocratique à la manière du baron de la Brède ? Produit des Lumières autant que de la magistrature suprême de son temps, toute l'ambiguïté du personnage réside dans cette subtile alchimie si difficile à saisir aujourd'hui, dans sa troublante complexité, sans verser dans le contresens historique manifeste ou, à peine plus excusable, l'anachronisme le plus grossier. Car il faut en outre compter avec le poids de ses lectures. De son goût immodéré pour les penseurs antiques du premier rang desquels Platon, Aristote et Cicéron le poussent à entreprendre l'apologie de la liberté individuelle sous la forme juridique concrète de la sûreté,

---

Jacobinisme. Le gouvernement militaire vaut mieux que ce qu'il y a de plus exécration dans l'univers, c'est l'unique éloge qu'on puisse en faire ; je ne lui dispute point. Je suis magistrat (pour mon malheur) il faut être juste [...] mais si par hasard la monarchie se rétablissait séparée de la batonocratie, j'espère que vous me permettez d'être content. », Joseph de Maistre, lettre du 9 décembre 1793 à Louis-Amé Vignet, baron des Étoles, « Correspondances inédites à Vignet des Étoles », *De la Terreur à la Restauration. Correspondances inédites — Revue des Études Maistriennes*, n° 10, op. cit., p. 66.

26. « Par sa physionomie et son caractère, le Piémont [...] était un État de soldats, toujours sur le pied de guerre, inquiet entre la France et l'Autriche, et dont le souverain tâchait de prévenir chez lui, à l'aide d'un vaste système de commandants militaires revêtus de grands pouvoirs, cette effervescence des esprits qui commençait au dehors, à devenir remarquable. », Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], op. cit., p. 7.

27. Voir par exemple François Vermale, « Joseph de Maistre contre le militarisme piémontais », *Notes sur Joseph de Maistre inconnu* [...], Chambéry, Librairie Dardel, 1921, 130 p., pp. 49-61.

28. Cf. Clément de Paillette, *La politique de Joseph de Maistre d'après ses premiers écrits. Mémoire contenant plusieurs lettres et fragments inédits*, Paris, Alphonse Picard & fils Éditeurs, 1895, 89 p. ; Jean-Louis Darcel, « Joseph de Maistre et la Réforme de l'État en 1788 », *Études et documents — Revue des Études Maistriennes*, n° 11, op. cit., pp. 75-125.

29. « Il n'est question maintenant parmi nous que de cette opération politique qui doit anéantir en Savoie jusqu'aux derniers vestiges du gouvernement féodal. [l'abolition des droits seigneuriaux dont Joseph de Maistre sera, de 1774 à 1784, l'un des principaux magistrats instructeurs du riche contentieux qu'ils induisent, après que son propre père ait été l'un des rédacteurs des édits de 1771 qui en imposent le principe à toutes les paroisses du duché de Savoie][...] Les institutions gothiques vont disparaître. Victor amènera par la main la vraie philosophie, il lui ordonnera de souffler sur les vieilles formules, et l'ignorance, poursuivie, chassée, insultée dans toute l'Europe, ne se vantera plus que nous sommes ses derniers sujets. », Joseph de Maistre, *Eloge de Victor-Amédée III. Duc de Savoie, Roi de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem, Prince de Piémont, &c.*, Chambéry, (sans nom d'auteur ni d'éditeur), 1775, 71 p., p. 35 et 39.

on l'a dit plus haut, tout en rejetant parallèlement l'idéal démocratique fondateur de la Révolution<sup>30</sup>. Sur ce point au moins, remarquons-le, il ne variera pas dans ses préférences institutionnelles et son engagement contre-révolutionnaire, (ou anticonstitutionnel si l'on préfère), est déjà tout entier contenu, comme en germe, dans les idées qu'il expose au sein des cercles chambériens des dernières années de l'Ancien Régime, au prix fort, déjà, de l'incompréhension de Turin<sup>31</sup>.

Ce qui semble acquis, par contre, réside dans l'attitude de ce Joseph de Maistre que la Révolution lance sur les routes de l'émigration, comprenant à cette occasion qu'il assiste à la mort de la vieille Europe baroque — ne lance-t-il au comte de Marcellus son célèbre « je meurs avec l'Europe<sup>32</sup> » ? — et qu'il lui convient d'admettre qu'il est entré, à l'instar de tous ses contemporains, dans une autre époque. C'est assurément le message qu'il essaye de faire entendre à son roi, désormais, ne serait-ce qu'à travers le chiffre de sa correspondance diplomatique pétersbourgeoise. (Si bien que, curieusement, au moment où ses œuvres de réflexion deviennent dogmatiques, rigides, un rien abstraites comme celles de ce Platon qu'il révère, sa correspondance et notamment sa correspondance diplomatique, à la suite des pamphlets de combat de la dernière décennie du Siècle des Lumières, devient ce modèle de souplesse, de fluide adaptation immédiate aux circonvolutions impromptues de l'actualité politique internationale que continuent pourtant à ignorer superbement les lecteurs pressés ou orientés des seules premières). En tout état de cause Maistre comprend intuitivement très tôt, avant de parvenir à l'exposer avec netteté, que la logique constitutive intrinsèque du Royaume de Sardaigne ne peut plus reposer sur l'autorité sans partage d'un prince fédérateur sur sa personne de terroirs hétérogènes qui répugnent au contraire de plus en plus ouvertement à composer à Turin avec une addition aléatoire d'intérêts particuliers dans lesquels ils ne se reconnaissent plus, en guise d'improbable programme politique collectivement assumé<sup>33</sup>. Préfigurant de manière presque visionnaire les

30. En témoigne par exemple la fréquence autant que le volume des citations de leurs œuvres, dans les registres de lecture de Joseph de Maistre savamment analysés par Richard Lebrun, « Les lectures de Joseph de Maistre d'après ses registres inédits », *Joseph de Maistre et les Livres, Revue des Études Maistriennes*, n° 9, Paris, Les Belles Lettres, 1985, 213 p., pp. 125-213, p. 133-137 et 151-152, 159-160 et 180.

31. Voir Bruno Berthier, « Réflexions sur les États de Savoie ou propédeutique politique d'un jeune magistrat savoyard », *op. cit.*, p. 90-113.

32. « je suis accablé, et, de plus, dégoûté de la vie. Depuis que j'ai perdu l'évêque d'Aoste, mon frère, [Alexis de Maistre], qui me parlait souvent de vous, [...] je ne vis plus qu'à demi. D'autres épines encore s'enfoncent dans mon cœur, mon esprit s'en ressent : de petit, il est devenu nul : *hic jacet* ; mais je meurs avec l'Europe, je suis en bonne compagnie. », Joseph de Maistre, lettre à M. le comte de Marcellus, du 9 août 1819, *Lettres et opuscules inédits du comte J. de Maistre* [...], *op. cit.*, t. I, p. 527.

33. « Je ne connais point de nation plus véritablement nation, et qui ait plus d'unité nationale, que la piémontaise ; mais cette unité tourne contre la nation, ou pour mieux dire, contre la maison régnante, en s'opposant à tout amalgame politique. Ne perdez jamais de vue cet axiome : Aucune nation n'obéit volontairement à une autre. [...] Soumettez les Lombards ou les Génois à nos souverains, ils vous diront qu'ils sont tous gouvernés par les Piémontais. Allez ensuite en France ; demandez à un habitant de Dunkerque ou de Bayonne par qui il est gouverné, il vous répondra : par le roi de France (j'aime à supposer qu'il est toujours à sa place) ; jamais il ne lui viendra en tête de vous dire qu'il est gouverné par les habitants de l'Île-de-France, que tous les emplois sont pour ses messieurs, qu'ils viennent faire les maîtres chez les autres, qu'ils veulent tout mener à leur manière, et autres chansons de nations

options d'un Camillo Benso di Cavour, par exemple, il pressent l'urgence de la promotion d'un idéal commun à l'aune d'un territoire à la superficie critique suffisante pour permettre la sauvegarde du principe monarchique dans sa formulation traditionnelle de droit divin autant que, dans le même temps, le destin politique de la Maison de Savoie. Inversion radicale de polarité en somme, depuis l'entrée en Révolution du duché de Savoie par la funeste journée pluvieuse du 22 septembre 1792<sup>34</sup> !

## II. Le territoire facteur novateur d'unité pour un pouvoir légitime

(La suggestion d'audacieuses réformes à la mesure d'États de Savoie enfin adaptés à la modernité post-révolutionnaire.)

### A. La promotion d'un idéal italien de justification géopolitique de l'existence du royaume de Sardaigne

Dans le contexte d'un ensemble institutionnel étranger à toute identité nationale, (ce qui ne saurait en rien signifier l'absence de réels sentiments patriotiques au cœur de la population, ainsi que le prouve assez l'attitude d'un certain Joseph de Maistre, justement, moins exceptionnelle qu'on ne l'imagine souvent dans sa démarche de soutien obstiné de son prince, jusque sur les chemins difficiles de l'exil, conditionnée par le principe d'une fidélité patriotique exacerbée<sup>35</sup>), où l'attachement dynastique joue par défaut le rôle de lien fédérateur entre des sujets vivant largement à leur rythme propre, sur chaque versant du massif alpin occidental, le philologue autodidacte qui a par exemple appris à déchiffrer l'anglais tout seul<sup>36</sup>, dans son cabinet, le soir, une fois achevé le quotidien labeur nourricier, s'approprie peu à peu le concept de nation pourtant si étranger à ses racines savoyardes<sup>37</sup> pour en faire l'étalon d'un territoire appelé à transcender les limites

---

sujettes. », Joseph de Maistre vers 1807, cité (sans références) par Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], *op. cit.*, p. 377.

34. « 22 samedi, invasion des François, pluye horrible. », Joseph de Maistre, *Les carnets du Comte Joseph de Maistre publiés par le Comte Xavier de Maistre. Livre Journal. 1790-1817*, Librairie Catholique Emmanuel Vitte, Lyon-Paris, 1923, 248 p., pp. 18-19.

35. Il n'est plus possible au début du XXI<sup>e</sup> siècle d'oser à travers le cas de Joseph de Maistre, l'analyse de cette ambiguïté de l'expression conjointe dans le duché de Savoie d'une fierté, sinon d'une identité savoyarde distincte de celle des autres ressortissants des États, et d'un patriotisme se manifestant malgré tout dans la fidélité à la Maison de Savoie, à la manière dont pouvait le faire François Descostes, par exemple, un siècle plus tôt. Pour s'en convaincre : François Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution. Souvenirs de la société d'autrefois. 1753-1793*, *op. cit.*, t. I, pp. 11-19 ; Bruno Berthier, « Réflexions sur les États de Savoie ou propédeutique politique d'un jeune magistrat savoyard », *op. cit.*, p. 23-27, (le cas échéant, voir aussi Bruno Berthier, « Joseph de Maistre et le pays natal, ou l'histoire d'un malentendu », *Joseph de Maistre. Dossier conçu et dirigé par Philippe Barthelet*, Lausanne, Les Dossiers H, L'Age d'Homme, 2005, 877 p., pp. 68-92, p. 79).

36. Jean et Jeannette Rebotton, « Joseph de Maistre à la découverte de l'anglais : ses premiers pas », *Revue des Études Maistriennes*, n° 11 — *Études et documents*, *op. cit.*, pp. 27-43.

37. Voir sur ce point, l'éclairante synthèse de Francis Bayle, *Les idées politiques de Joseph de Maistre*, Paris, Éditions Domat Montchrestien, 1945, 168 p., pp. 48-55.

géographiques historiques du Royaume de Sardaigne provisoirement démantelé par la Révolution et l'Empire napoléonien. Rejetant avec fermeté l'idée à son goût incongrue de la souveraineté de la nation, il cherche malgré tout à faire du concept national dont il comprend parfaitement qu'il représentera le mobile de toute action politique d'envergure au cours du siècle qui s'ouvre avec les événements de près ou de loin liés à la Révolution, l'un des nouveaux supports du système monarchique traditionnel, à défaut de sa légitimité de principe qui, évidemment, ne saurait s'avérer que d'extraction divine<sup>38</sup>. C'est ainsi dans la défense de l'intérêt commun de nationaux qu'il veut fonder l'utilité nouvelle de l'autorité royale et, tout particulièrement, l'utilité de ce Royaume de Sardaigne dont il incarne un acteur majeur en ces années terribles.

Entonnant le même hymne que ce compatriote de Vittorio Alfieri dont il prise par ailleurs fort peu la production littéraire et théâtrale<sup>39</sup>, celui qu'on dénomme avec méfiance le *francese* dans l'entourage du roi en exil, le sujet francophone, le francophile des Lettres françaises, le natif d'un duché qui ne trouvera pas son compte dans cette aventure... lui le Chambérien qui se désole auprès de son ami le marquis Henry Costa de Beauregard de ne pouvoir jamais devenir un Italien crédible<sup>40</sup>, n'a néanmoins cessé de conseiller à son prince de se « dépiémontiser » vaille que vaille pour prétendre devenir rapidement le champion incontestable de la cause italienne. Seule manière, à ses yeux perçants, de survivre à la redistribution du jeu géopolitique consécutif notamment aux conférences du Congrès de Vienne et à la signature du Traité de Paris. Quitte à abandonner la rente de situation alpine, à oublier Turin le cas échéant, pour mieux se poser en défenseur ultime de l'esprit italien contre l'étranger autrichien. Pour se prétendre le bras séculier d'une *Unità italiana* appelée à devenir le cadre juridique formel d'épanouissement d'une réalité culturelle et humaine italienne déjà indéniable depuis

38. « Ainsi s'il semble parfois sur le fil du rasoir dans son rejet de l'analyse contractualiste, Maistre se justifie en plaçant à la base de l'identité nationale non pas l'adhésion raisonnable mais celle qui repose sur le sentiment ou le préjugé. Il s'agit de laisser finalement parler la voix de la divinité et de reconnaître les insuffisances de l'être après la Chute. [...] Une « nation » ne saurait donc trouver sa source dans un texte abstrait, comme elle ne saurait se reconnaître dans la seule adhésion intellectuelle des citoyens à des principes juridiques quels qu'ils soient, et l'indispensable participation à une identité est sentie avant que d'être pensée. », Christophe Boutin, « Le « caractère national » chez Joseph de Maistre : patriotisme contre identité juridique », *Joseph de Maistre. Dossier [H] conçu et dirigé par Philippe Barthelet, op. cit.*, pp. 457-462, p. 461-462.

39. Et ce dès avant la Révolution, ainsi que le prouvent les lignes quasi visionnaires qu'il adresse à son cousin le comte Napione, à Turin, le 13 juillet 1787 : « Quand je vois votre pauvre Italie sur la carte, mon cher cousin, j'ai envie de pleurer. [...] car, à moins d'une révolution étonnante, jamais la politique de l'Europe ne vous permettra d'être une nation, et c'est ce qu'il vous faudrait. » ; Joseph de Maistre, lettre citée [sous la référence Bibliot. Civ. Di Torino] par Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie, op. cit.*, p. 240.

40. « Faites-moi surtout une parlote personnelle sur ce qu'on peut faire de son fils dans ce temps et dans ce lieu [vers 1802 à Cagliari]. Voilà pour moi le grand problème sur lequel je me suis empressé de consulter votre esprit droit et prévoyant. Mes enfants ne sont pas Italiens : là sont leurs parents ; là sont leurs amis ; là ils devront prendre racine. Cependant... enfin, dites-moi un peu quelque chose, par charité. », Joseph de Maistre, lettre au marquis Henry Costa de Beauregard citée (sans références) par François Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution. Souvenirs de la société d'autrefois. 1753-1793, op. cit.*, t. II, p. 262.



des lustres<sup>41</sup>.

Attention toutefois, propagandiste solitaire et peu écouté, dans les années 1800-1820, de la nécessité pressante pour la Maison de Savoie d'embrasser la cause italienne<sup>42</sup>, (Maistre s'exprime à ce sujet dans une correspondance pour l'essentiel de nature diplomatique et officielle impliquant par conséquent souvent le code, ce qui ne favorise guère la diffusion de ses propositions et la popularité de leur auteur), l'ambassadeur de sa Majesté le roi de Sardaigne ne peut pourtant être regardé comme l'un des pères spirituels du *Risorgimento* tel qu'il mènera, effectivement, à la constitution du Royaume d'Italie en 1861. Trop scrupuleux à l'égard de la légitimité des trônes et des autels, il ne saurait être question, pour lui, de revendiquer d'aucune manière au profit de son prince les possessions napolitaines des Bourbons d'Espagne et encore moins, on s'en doute, les États pontificaux. Ce n'est qu'à la création d'un royaume subalpin courant de la source à l'embouchure du Pô, solidement ancré sur la ligne de crête des Apes centrales, au nord, et de l'Apennin au midi, débordant éventuellement sur la Toscane jusqu'aux collines du Chianti, qu'il vise depuis 1804<sup>43</sup>. Mais pour ce faire, pour que la Maison de Savoie adopte ce nouveau dessein et voit enfin les choses en grand, acceptant d'infléchir sa traditionnelle politique obstinée de « l'artichaut » initiée jadis par Emmanuel-Philibert et son successeur immédiat Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, (à vrai dire l'inventeur de la formule<sup>44</sup>), il lui faut trouver la hardiesse de rompre tout aussi brutalement avec sa vieille botte diplomatique précautionneuse de recherche incessante d'équilibre entre les Puissances<sup>45</sup>. Afin de l'encourager dans cette voie Joseph de Maistre lui assigne alors avec constance, rapport après rapport, un ennemi définitif tant

41. « J. de Maistre, qui l'avait en quelque sorte prédit [« l'esprit italien »], qui le vit, de loin [de Saint-Petersbourg, en effet, pour l'essentiel], naître et se développer rapidement, devina en lui une force énorme, et le jugea, de bonne heure, comme le plus puissant instrument de grandeur que pût désirer la Maison de Savoie. Là encore, son inaltérable fidélité savoyarde sut adapter à la politique de son souverain les idées révolutionnaires de liberté, de droit des nations, que la philosophie du dix-huitième siècle lui avait appris à aimer, et dont son dévouement absolu à une vieille monarchie de droit divin ne parvint pas à le détacher. Il eut le sentiment profond que la Maison de Savoie, pour réaliser ses rêves de puissance, devait devenir révolutionnaire, c'est à dire nationale, c'est à dire italienne. », Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, op. cit., p. 244.

42. « J'aurai autre chose à dire. Le mal est qu'on ne voudra pas m'entendre. [...] jamais on n'a su tirer parti de rien. », Joseph de Maistre, lettre du 28 novembre (10 décembre) 1807 citée (sans références) par Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre* [...], op. cit., p. 276-277. « Maintenant je ne cherche plus qu'à oublier ; mais, si je ne meurs pas d'apoplexie, la dernière chose que je dirai dans ce monde sera : Ah ! si le Roi avait voulu. », Joseph de Maistre, lettre du 10 (22) septembre 1810, citée (sous la réf. Arch. di Stato) par Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, op. cit., p. 152.

43. *Ibid.*, p. 247.

44. « La politique de cet État consistoit à tenir la balance entre la maison d'Autriche et les deux branches de la maison de Bourbon, afin de se ménager par cet équilibre les moyens d'étendre et d'augmenter ses possessions. Charles Emmanuel avoit souvent dit : « Mon fils, le Milanois est comme un artichaut qu'il faut manger feuille à feuille ». », Frédéric II de Prusse, *Histoire de mon temps. Œuvres posthumes de Frédéric II, Roi de Prusse*, Berlin, Chez Vos et fils et Decker et fils, 1788, 2 vol., t. I, 295 p., p. 82.

45. « Il y aurait des remèdes. Il faudrait sortir de l'ornière, sans cependant la perdre de vue : il ne faut rien innover ; c'est ce que j'appelais quelques fois en riant le Turinisme, et c'est en grande partie ce qui nous a mis où nous sommes. Quand on n'ose rien innover et que l'ennemi innove sans crainte et sans

que cette œuvre ne sera pas achevée : l'Autriche<sup>46</sup> ! Cette Autriche qui toujours, explique-t-il avec la fougue qui le caractérise en toute circonstance<sup>47</sup>, quel que soit son interlocuteur, fera barrage systématique aux prétentions des Savoie sur l'orient de la riche plaine padane<sup>48</sup> et qu'il convient donc de chasser coûte que coûte d'Italie au moyen, inévitable, de l'alliance française ouvertement assumée<sup>49</sup>. Rapprochement d'apparence contre nature, en tout cas largement contraire à la tradition diplomatique savoyarde des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles !

À l'apogée du régime napoléonien contre toute attente, lorsque rien ni personne ne semble plus en mesure de résister au nouveau monarque français, l'ambassadeur sarde exhorte par conséquent son prince, depuis la lointaine Cour de Russie et avec parfois une pointe d'impertinence révélatrice d'un agacement, d'une impatience indicible d'autre façon, à s'acoquiner au plus vite avec Bonaparte<sup>50</sup>. Persuadé à l'encontre de la plupart des conseillers sagement précautionneux de

---

mesure, on est bientôt à terre. », Joseph de Maistre, lettre du 25 novembre (7 décembre) 1804, citée (sans réf.) par Albert Blanc *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre* [...], *op. cit.*, p. 118 ; « Notre système timide, neutre, suspensif, tâtonnant, est mortel dans cet état de choses. . . Il faut avoir l'œil bien ouvert, et prendre garde à l'ennemi des grands coups, lequel s'appelle Frère Vedremo. . . [littéralement : « frère nous verrons »] » Joseph de Maistre, lettre du 6 (18) juillet 1814 [déjà citée *supra*, note 22, p. 34] reproduite (sans réf.) par Albert Blanc, *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre. 1811-1817*. [...], *op. cit.*, t. I, p. 379-380.

46. « Avant Marengo, avant Mondovi même, il avait compris que la Maison de Savoie n'avait pas de plus terrible ennemi que l'Autriche. Bien des fois il avait déploré [...] cette politique de l'ornière qui entraînait toujours vers l'Autriche la cour de Sardaigne, et il avait montré avec une grande force, que la Maison de Savoie n'aurait jamais d'avenir en Italie, tant que l'Autriche y dominerait ; bien plus, il prévoyait que l'ambition autrichienne menacerait un jour le Piémont lui-même. », Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 178, (« Le danger autrichien », *loc. cit.*, p. 176-204) ; voir aussi Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre* [...], *op. cit.*, p. 51-55 et 173-196.

47. « Toujours il y aura des puissances prépondérantes, et la France vaut mieux que l'Autriche. [...] Si je n'ai point de fiel contre la France, n'en soyez pas surpris ; je le garde tout pour l'Autriche. C'est par elle que nous sommes humiliés, perdus, écrasés. [...] Cette Maison d'Autriche est une grande ennemie du genre humain et surtout de ses alliés. Je vous assure que je la déteste cordialement. », Joseph de Maistre, lettre au baron Louis-Amé Vignet des Étoiles du 15 août 1794, *Lettres et opuscules inédits du comte J. de Maistre* [...], *op. cit.*, t. I, p. 29 et 31.

48. De manière générale, sur ce thème, voir Nicomède Bianchi, *Questione italiana. La casa di Savoia e l'Austria. Documenti inediti tratti dalla corrispondenza diplomatica del conte Giuseppe de Maistre*, Torino, Tipografia letteraria, 1859, 30 p. ; du même, (et notamment pour les nombreux documents annexes reproduits), *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall'anno 1814 all'anno 1861*, Torino, Unione Tipografico-Editrice, 1865-1872, 8 vol., t. I. *Anni 1814-1820*, 1865, V + 471, (di cui da p. 321-468 Documenti).

49. Alliance à ce point déroutante pour le cabinet turinois que, depuis Lausanne et quoiqu'à mots encore couverts, il la préconise déjà en vain, de 1793 à 1797. Car il en sera de même des débuts de l'épisode napoléonien jusqu'à l'heure de la Restauration, en dépit de la belle constance avec laquelle il s'applique à en promouvoir à nouveau le principe auprès d'un Victor-Emmanuel I<sup>er</sup> aussi timoré en matière de politique extérieure, de 1802 à la date de son abdication, que les plus routiniers de ses prédécesseurs. Cf. Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 41-44 et 220-237.

50. « La haine du Premier Consul pour nous ne pourrait-elle pas s'adoucir ? Nous ne sommes pas plus forts que la Providence ; n'y aurait-il point un milieu qui conviendrait entre l'avisillement prussien et la roideur anglaise ? Louis XIV, au faite de sa gloire, traita avec Cromwell. », Joseph de Maistre, lettre à Monsieur le chevalier de Rossi, citée (sans date, vers 1803) par Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], *op. cit.*, p. 104.

Charles-Emmanuel IV et de Victor-Emmanuel I<sup>er</sup> que la gloire militaire du stratège de tant de champs de batailles ne peut, à terme, que se révéler éphémère<sup>51</sup> tandis que le Premier Consul devenu l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>, instrument temporaire de la justice divine<sup>52</sup>, s'emploie cependant à préparer le terrain des portes orientales du Piémont aux rives de l'Adriatique, s'acquittant seul de la basse besogne préalable de chasser la soldatesque autrichienne au delà des cols alpestres du Trentin et du Frioul pour mieux faire voler ensuite en éclats, en cette Padanie sub-alpine convoitée de longue date par le Pouvoir turinois, l'hétéroclite assemblage de vieilles républiques devenues anachroniques et de vieux duchés pareillement d'un autre âge qui, à la manière de feu les États de Savoie antérieurs à la Révolution au demeurant, ne se relèveront plus. L'action fulgurante de l'armée française, répétée sans relâche, ne pouvant en effet qu'exacerber ici l'émergence d'un indéniable sentiment italien très largement hostile aux Habsbourg et permettre de ce fait à la Maison de Savoie, précieuse libéralité providentielle, de s'approprier enfin de manière inespérée, en l'espace réduit de quelques folles années, le bénéfice territorial équivalent à ce qu'elle ne pouvait raisonnablement escompter qu'à très longue échéance, à l'issue d'une nouvelle phase interminable de plusieurs siècles, par la relance de la besogneuse politique ancestrale de « l'artichaut<sup>53</sup> ».

Lucidité remarquable ne devant rien à une quelconque forme ésotérique de divination, remarquons-le, en dépit des qualités manifestes d'intuition de l'intéressé autant que de sa conviction profonde du caractère satanique à vertu nécessairement expiatoire de la Révolution<sup>54</sup>. Sagacité témoignant au contraire chez lui de la finesse d'une capacité de discernement remarquable, il est vrai servie par une

---

51. « Un certain instinct, auquel je me fie plus qu'au raisonnement, me dit que ce champignon impérial ne peut durer ; seulement, il peut nous impatienter beaucoup. », Joseph de Maistre, lettre du 4 (16) juin 1804, citée (sans réf.) par Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, op. cit., p. 114 ; « Ouvrez l'histoire, et montrez-moi un simple particulier qui soit monté subitement au rang suprême, et qui ait commencé une dynastie royale : cela ne s'est jamais vu ; donc je suis fondé à croire que la chose est impossible [...] voyez Cromwell, qui était dans le cas de Bonaparte, sa race n'a pas tenu [...] je me crois donc bien fondé à croire que la commission de Bonaparte est de rétablir la monarchie, et d'ouvrir tous les yeux en irritant également les royalistes et les jacobins, après quoi il disparaîtra, lui ou sa race : quant à l'époque, il serait téméraire de conjecturer [...] Mais, à voir la manière dont les choses vont, il est bien permis de faire des suppositions favorables. », Joseph de Maistre, lettre à Madame la baronne de Pont, (juillet 1804), *Lettres et opuscules inédits du comte J. de Maistre* [...], op. cit., t. I, p. 49.

52. Au sujet de la position équivoque de Joseph de Maistre vis à vis d'un Napoléon I<sup>er</sup> qu'il se propose d'ailleurs d'aller rencontrer à Paris, sans mandat officiel de son prince, suite à la Paix de Tilsitt conclue en 1807, (même si l'entrevue n'aura jamais lieu), voir Henri Welschinger, « Joseph de Maistre et Napoléon », *Revue des Deux Mondes*, Paris, LXXXIV année, Sixième période, t. 19<sup>e</sup>, 1914, pp. 602-638 ; sur le point particulier de ce projet avorté de rencontre avec Napoléon, se reporter aussi à Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], op. cit., p. 285-302 et Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, op. cit., p. 139-145.

53. « La chance de Buonaparte, c'est d'être chef de la première dynastie de l'univers ou d'être roué vif. Dans la première supposition, [si l'on traite avec lui] on aura fait prudemment ; dans la deuxième on n'aura rien fait [et la Restauration, inévitable, réintroduira l'ordre ancien !] », Joseph de Maistre, lettre du 22 juin (3 juillet) 1804, citée (sous la réf. Arch. di St.), *ibid.*, p. 151 ; de manière générale, sur ce thème, voir *loc. cit.*, p. 245-246.

54. Se reporter par exemple à : Jean-Louis Darcel, « Joseph de Maistre et la Révolution française », Paris, *Revue des Études Maistriennes*, n° 3 — Actes du colloque de Chambéry, 20 novembre 1996, Les Belles

culture de nature encyclopédique, notamment en matière historique comme en celle de cette science politique alors balbutiante, et singulièrement illustrée par une remarquable précision d'analyse de l'enchaînement implacable des causes et de leurs probables effets<sup>55</sup> à la manière dont un Jacques de Bainville, par exemple, un siècle plus tard et sur le même mode, disciple appliqué quoique dans une indifférence tout aussi générale, parviendra à son tour à annoncer les dramatiques *Conséquences politiques de la Paix* initiée par le Traité de Versailles<sup>56</sup>.

Certes convient-il toutefois de se méfier, à la veille de l'*Unità italiana* et de la cession à Napoléon III des possessions alpines occidentales plus que jamais excentrées de Nice et de la Savoie, de la présentation en l'espèce par trop idéalisée du baron Albert Blanc. Car le pieux biographe du comte de Maistre, professeur à la Faculté de droit de Turin, a certainement un peu trop tendance à vouloir légitimer par tous les moyens les options du gouvernement libéral de Victor-Emmanuel II qu'il partage avec l'inspirateur de celles-ci, son ami intime le comte de Cavour, en mettant à contribution, pour mieux faire feu de tout bois en somme, les saillies épistolaires mordantes du « Génie chambérien » malheureusement incompris par Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>, un demi-siècle au préalable<sup>57</sup>. N'est-ce pas en partie pour tenter de justifier la grande œuvre du *Risorgimento* entreprise depuis le Piémont, qu'il s'attache ainsi à publier dès 1859 cette correspondance diplomatique maistrienne au gré de laquelle la mention de l'inévitable destin italien d'une Maison de Savoie désormais libérée de ses vieilles attaches — sinon de ses vieilles entraves alpines — par la déflagration révolutionnaire, revient comme une anctienne à la manière dont, en parallèle, se répètent inlassablement dans ces pages

---

Lettres, 1977, 173 p., pp. 29-43 ; Franck Lafage, *Le comte Joseph de Maistre (1753-1821). Itinéraire intellectuel d'un théologien de la politique*, Paris, Chemins de la Mémoire, L'Harmattan, 1998, 280 p., pp. 97-99 : « Dans l'optique maistrienne, la Révolution remplissait une double fonction, l'on serait tenté de parler d'« office » dans le sens liturgique. Elle était tout d'abord un châtement doté d'un pouvoir régénérateur. », *loc. cit.*, p. 98.

55. « Pour Maistre [...] la Révolution est un fait messianique, surnaturel ; elle est la punition divine de la corruption du peuple français depuis la Régence, mais surtout celle de la dépravation de la classe dirigeante. [...] Maistre haïssait la Révolution surtout parce qu'elle était le désordre ; mais il se rendait parfaitement compte que la dégénérescence des institutions avait voué l'ordre ancien à la ruine et que des réformes s'avéraient indispensables. [...] Cette claire vision des vices de la société disparue en 1789 l'empêche de partager le sectarisme des milieux monarchistes. Il est loin d'assimiler la Révolution à une simple sédition terroriste. [...] C'est qu'il perçoit nettement que la société n'est plus après la Révolution ce qu'elle était avant ; que 1789 marque le début d'une ère nouvelle. [...] Cette conscience de la portée de la Révolution, d'autant plus remarquable qu'il est toujours difficile de juger son époque à sa juste valeur lui permet [...] en plein accord avec les principes de sa politique traditionaliste [...] [d'envisager l'adaptation du] statut juridique à la transformation des mœurs. », Francis Bayle, *Les idées politiques de Joseph de Maistre*, *op. cit.*, p. 138-140.

56. Jacques Bainville, *Les conséquences politiques de la paix*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1920, 198 p.

57. Afin de mieux saisir l'état d'esprit du jeune libéral savoyard Albert Blanc (1835-1904), avide d'une reconnaissance littéraire autant que d'une consécration politique, à l'entame d'une carrière de haut diplomate et de ministre en ces années où, alors qu'en biographe parfois partial il s'intéresse à Joseph de Maistre, se joue le destin croisé des États de Savoie et du Royaume d'Italie, cf. Christian Sorrel, *La Savoie, la France, l'Italie. Lettres d'Albert Blanc à François Buloz* [célèbre fondateur, d'origine savoyarde, de la *Revue des Deux Mondes*]. 1858-1861, Chambéry, Société Religion Politique, n° 3, Laboratoire LLS-Édition de l'Université de Savoie, 2006, 148 p.

la psalmodie critique de toute forme d'absolutisme et de louange conjointe d'un régime monarchique d'ailleurs plus libéral que véritablement parlementaire sous la plume de Monsieur l'ambassadeur plénipotentiaire du Roi de Sardaigne auprès d'Alexandre I<sup>er</sup> de Russie ?

Or en se gardant d'abonder dans l'outrance anachronique, tant le Maistre de 1800 diffère du Cavour de 1850, admettons malgré tout l'évidence d'un commun constat, sur ces sujets, à défaut d'avancer une hypothétique filiation entre les deux hommes. Même si Cavour, donnant raison à son aîné sur le plan de la nécessité pressante du retournement des alliances diplomatiques traditionnelles en œuvrant au rapprochement continental franco-sarde contre l'Autriche, recherchera en réalité plus ouvertement encore l'appui officieux de l'Angleterre désormais devenue le régulateur privilégié des enjeux internationaux en lieu et place d'une France payant à ce prix exorbitant les conséquences de son messianisme belliqueux, que ne le pouvait préconiser de son temps un certain Joseph de Maistre<sup>58</sup> ; *a fortiori* dans le contexte d'un Piémont exsangue, contemporain de l'activité diplomatique de ce dernier, à la prospérité engourdie par l'économie de guerre contrastant en tout point avec la formidable vitalité de celui de l'époque des fonctions ministérielles de Cavour, régénéré en profondeur par l'épopée la Révolution industrielle.

Quel paradoxe à ce titre, de voir un tel Joseph de Maistre méconnu prendre en horreur cette Révolution française pour lui monstrueuse, dans le cours de ses livres, comme on le sait, et d'en louer par contre les heureux avatars géopolitiques en Italie, dans sa correspondance de diplomate avisé ! Une réserve de taille cependant, dans l'argumentaire du déroutant conseiller : ce rôle de héraut de l'unification de l'Italie du Nord dévolu à la Maison de Savoie n'a pourtant de chances d'aboutir qu'en vertu d'urgentes réformes institutionnelles internes, subordonnées à la première condition de l'abandon de toute volonté de restauration vengeresse de l'ordre ancien des États au lendemain des Congrès internationaux occupés à solder l'héritage révolutionnaire et napoléonien à travers l'Europe. Car, préfigurant les intuitions d'un Cavour, on l'a dit, Maistre comprend dès l'entame du XIX<sup>e</sup> siècle combien la cause de l'unité italienne ne peut qu'aller de pair avec l'instauration d'un régime libéral à l'intérieur de cette nouvelle entité nationale.

## **B. La nécessaire consécration d'un vecteur libéral de cohésion des bases institutionnelles du Royaume**

Comment en effet, faire cohabiter ces anciens représentants de républiques aristocratiques de Gênes, de Florence ou encore de Venise, et ces sujets prétendus opprimés du Milanais autrichien avec les anciens sujets de sa Majesté le roi de Sardaigne, sinon en leur garantissant cette liberté qui, seule, leur permettra d'admettre aussi légitime que bienvenue l'autorité de la Maison de Savoie sur un tel territoire ? Comprendons bien qu'il demeure hors de question dans l'esprit du

---

58. Cf. Nicomède Bianchi, *La politique du comte Camille de Cavour de 1852 à 1861. Lettres inédites* [au marquis Emmanuel d'Azeglio] avec notes, Torino, Roux e Favale, 1885, VIII + 419 p., (voir par exemple les lettres reproduites p. 59, 199, 203, 308, 359, 365, etc.).

rédacteur du *Principe générateur des constitutions*, d'accorder un statut de ce genre au nouvel ensemble politique ainsi projeté. La seule constitution qui vaille, tous les lecteurs de Joseph de Maistre s'en souviennent, c'est l'Histoire ! L'histoire qui a prouvé de longue date la supériorité de la monarchie arbitre suprême des passions éphémères et souvent désordonnées du peuple<sup>59</sup>. Même si, dans la correspondance des années 1804-1805, à l'heure de la rédaction du *Mémoire sur la situation de l'Europe*<sup>60</sup>, puis à nouveau dans les années 1814-1815 pendant lesquelles l'ambassadeur sarde à la Cour de Russie enrage d'être tenu à l'écart des négociations de Paris et de Vienne, il semble admettre parfois, du bout de la plume, la nécessité de reconnaissance non pas d'une constitution rappelant trop les révolutions d'Amérique et de France, bien sûr, mais d'une sorte de charte à la mode française cependant ; d'un statut libéral octroyé par le Prince, en somme, préfigurant le *Statuto* albertin de 1848<sup>61</sup>. Au demeurant n'est-ce pas en ce fringant Charles-Albert de Savoie-Carignan susceptible de monter un jour prochain sur le trône que, dans les salons turinois des dernières années, l'assommant radoteur comme le surnomme alors volontiers la nouvelle génération de courtisans<sup>62</sup>, dans l'entourage immédiat d'un vieux Roi Victor-Emmanuel sans descendance mâle, place en effet ses derniers espoirs d'infléchissement d'une politique surannée de restauration de l'ordre ancien qu'il désespère de parvenir à infléchir<sup>63</sup> ?

Pas de constitution faisant le lit déraisonnable d'une souveraineté populaire ou nationale, par conséquent, mais la concession de la part d'un Prince amoureux de la liberté du genre humain de franchises générales accordant, sans toutefois en faire éloge trop ostentatoire, une séparation formelle des pouvoirs au sommet de l'État. Ne serait-ce que par le relèvement ostensible des corps constitués

---

59. Sur ce thème de la place qu'occupe l'histoire dans la méthode de politique expérimentale maistrienne, voir par exemple le propos synthétique de Francis Bayle, *Les idées politiques de Joseph de Maistre*, op. cit., p. 23-38 et, bien évidemment, l'ouvrage classique de Bernard de Vaulx, *Une politique expérimentale. Introduction et textes choisis*, Paris, Les Grandes Études politiques et sociales, Fayard, 1940, 346 p.

60. Cf. *supra* note n° 21, p. 34.

61. Au sujet d'une idée de constitution centrale dans la problématique maistrienne, à l'opposé de ce qu'en laisse pourtant entendre le sens commun, voir Agostino Carino, « Ordre et souveraineté dans la pensée constitutionnelle de Joseph de Maistre », *Joseph de Maistre : acteur et penseur politique. Varia — Revue des Études Maistriennes*, n° 14, op. cit., pp. 391-405 ; du même, « Joseph de Maistre et la science des constitutions », *Joseph de Maistre. Dossier [H] conçu et dirigé par Philippe Barthelet*, op. cit., pp. 462-476.

62. « On m'a mandé plus d'une fois qu'à Turin et même qu'à Paris, il a été dit qu'à la suite d'une grande maladie que j'avais faite, l'esprit m'avait totalement baissé. [...] Souvent je disais en riant : bientôt on écrira au Roi que je suis apoplectique, mais je vois que mes protecteurs ont mieux aimé dire radoteur. Si jamais je le suis, Votre Excellence, qui lit mes lettres, en sera avertie la première », Joseph de Maistre, lettre du 21 janvier (2 février) 1815, *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre. 1811-1817*. [...], op. cit., t. II, p. 45-46 ; « Ceux qui se sont aperçus que le comte de Maistre n'existait plus n'ont su dire autre chose à sa louange, sinon que c'était un radoteur enthousiaste, et qu'on était heureux d'en être débarrassé, dans un moment où il embarrassait plus qu'il n'était utile. C'est vraiment duperie d'avoir de la sagesse, de l'esprit et du génie. », Sylvain Costa de Beauregard, lettre citée (sans références) par son neveu Charles-Albert Costa de Beauregard, *Prologue d'un règne. La jeunesse du Roi Charles-Albert*, Paris, Plon, 1889, VII + 365 p., p. 108.

63. Voir Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, op. cit., p. 345-346.

chers, depuis toujours, au vieux magistrat nostalgique d'un contrôle par nature essentiellement juridictionnel de l'action du monarque. Car c'est dans ce contexte, répétons-le à l'envi, qu'il convient de comprendre toute la prose maistrienne souvent déroutante pour ses lecteurs actuels, relative dès avant l'entrée des troupes françaises en Savoie, à l'automne de 1792, à l'inaévitabilité des fonctions de la magistrature, à la vénalité des charges, au maintien des prérogatives politiques des Cours souveraines<sup>64</sup>. . . en bref à tout ce qui, plutôt qu'à la défense égoïste autant que d'arrière garde de privilèges personnels acquis par un robin anobli de fraîche date, conforte de près ou de loin l'idée d'une définition principalement judiciaire de la magistrature suprême, d'inspiration divine, que représente la fonction royale elle-même et qui peut légitimer, à la manière anglaise, la consécration de contre-pouvoirs à l'absolutisme par essence intimement liés à cette fonction de justice<sup>65</sup>.

Inspiration évidente des lectures du Montesquieu savoyard, comme on l'a surnommé de temps à autre. Et paradoxe supplémentaire : depuis l'époque de Chambéry lui, le *francese* mal en cour à Turin, se révèle en réalité un anglophile notoire sur le plan de ses préférences politiques<sup>66</sup>. Paradoxe magistral encore d'une condamnation véhémement de toute idée de constitution certes, (n'exhorte-t-il pas son prince de renoncer à toute déclaration de ce type en 1814 ?<sup>67</sup>), mais de l'apologie simultanée d'un gouvernement qu'on le veuille ou non quasi constitutionnel, tout fort soit-il, dès lors qu'il le fonde sur le culte de la loi, le respect intangible de droits individuels et collectifs plutôt que sur l'arbitraire d'Ancien Régime. Mieux,

64. Cf. Jean-Louis Darcel, « Pourquoi Joseph de Maistre est-il devenu contre-révolutionnaire ? », *La Révolution française dans le duché de Savoie. Permanences et changements*, Chambéry, Association pour le Développement de l'Université de Savoie (ADUS)-Atelier Hugueniot, 1989, 221 p., pp. 139-154 ; Bruno Berthier, « Réflexions sur les États de Savoie ou propédeutique politique d'un jeune magistrat savoyard », *op. cit.*, p. 90-112.

65. Sur toutes ces questions, se reporter une fois encore à la remarquable synthèse, (au demeurant peu datée), proposée par Francis Bayle, « Chapitre V. Les garanties contre l'arbitraire », *Les idées politiques de Joseph de Maistre*, *op. cit.*, pp. 105-120 et « Chapitre VI. Le gouvernement du monarque instruit par l'expérience », *loc. cit.*, pp. 123-145 : « Nous avons déjà noté l'indéniable sympathie que Maistre éprouva dans sa jeunesse pour les idées de son siècle. [...] Le spectacle des violences révolutionnaires calma quelque peu ses élans de néophyte en lui donnant une leçon de prudence ; mais il ne renia jamais les tendances libérales de sa jeunesse. S'il affirma toujours la nécessité de l'autorité, il ne négligea jamais le problème difficile de la conciliation de l'autorité indispensable et de la liberté désirable. », *loc. cit.*, p. 106.

66. « Il faut être bien aveugle et bien injuste pour envier à la Grande-Bretagne le pouvoir et l'influence bien légitimement dus à son génie, à son admirable constitution et à son esprit public », Joseph de Maistre, *Mémoire au Prince Czartorisky sur la situation de l'Europe (1807)*, cité (sans références) par Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], *op. cit.*, p. 282 ; de manière générale, sur ce thème d'une anglomanie maistrienne ne confinant cependant jamais à l'abandon de tout esprit critique vis à vis des travers, notamment diplomatiques, de la perfide Albion, voir Frederik Holdsworth, *Joseph de Maistre et l'Angleterre*, Paris, Bibliothèque de la Littérature comparée, t. 108, Librairie ancienne Honoré Champion, 1935, 323 p., (voir surtout les pp. 1-42).

67. « Au moment où le roi Louis XVIII rentra dans sa capitale, on regarda ici [à Saint-Petersbourg] comme certain que nous allions [à Turin] être jetés dans les épines d'une constitution [...] sur-le-champ je tâchais de parer le coup par une note aussi forte et aussi raisonnée qu'il me fut possible, [...] j'eus l'honneur de soumettre à sa Majesté les idées dont il me parut qu'elle pouvait faire usage pour se tirer de ce pas sans inconvénient. », Joseph de Maistre, lettre du 18 (30) novembre 1814, *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre. 1811-1817*. [...], *op. cit.*, t. II, p. 36.

celui que l'on a longtemps confiné au statut d'apologiste intransigeant d'une monarchie autoritaire, ne cesse au contraire d'insister sur la nécessité pressante, pour le prince, de communiquer avec ses sujets par l'intermédiaire des traditionnelles assemblées populaires, lointaines héritières modernes des Champs de mars ou de mai médiévaux. Puisque le principe de la justice déléguée comme celui de la représentation populaire auprès du monarque, remarque-t-il, constituent les garanties suprêmes contre l'arbitraire qui rendent superflue la rédaction d'une de ces constitutions abstraites quelconques, facteur de désordres de tant d'esprits<sup>68</sup>.

Car notre pamphlétaire a parfaitement compris que l'absolutisme aboutit inévitablement à l'isolement du Pouvoir, à la tyrannie, au refus des réformes souhaitées par l'opinion et, par là, aux sombres révolutions. Le différé des réformes, martèle-t-il, ne peut conduire qu'à l'émotion populaire et aux grands bouleversements : « Ce sont les abus qui font les révolutions<sup>69</sup> ». C'est d'ailleurs en ce qu'il charge très lourdement les dysfonctionnements des institutions françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur imputant une part non négligeable de responsabilité dans le déclenchement de la mécanique révolutionnaire de 1789, qu'il n'est pas réellement compris par les Contre-révolutionnaires français de la Restauration et qu'il demeurera à ce titre toujours suspect, jusqu'à nos jours, dans la famille politique se réclamant de leurs écrits<sup>70</sup>.

Réformes politiques osées donc, qu'il ne cesse de recommander à son souverain dès la fin de la décennie 1790<sup>71</sup>, mais également réformes profondes de la

68. « La souveraineté pour Maistre n'est pas le contraire des libertés, elle en est au contraire la garantie et le fondement, dans la mesure où, si le détenteur du pouvoir est désigné par le peuple, le pouvoir en soi est créé par Dieu ; et les libertés garanties déterminent la mutabilité de la constitution elle-même, laquelle, par conséquent, n'est pas donnée pour toujours, mais change avec l'histoire, selon les lois intrinsèques à la vie authentique de chaque peuple et non selon la volonté et la violence de quelque législateur improvisé. Toute constitution libre est de par sa nature variable, et variable selon Maistre, justement dans la mesure où elle est libre, dans la mesure où elle est le produit d'une « foule de circonstances ». », Agostino Carino, « Joseph de Maistre et la science des *constitutions* », *op. cit.*, p. 468.

69. « Votre Révolution, monsieur, n'est qu'un grand et terrible sermon que la Providence a prêché aux hommes. Il est en deux points : ce sont les abus qui font les révolutions ; c'est le premier point, et il s'adresse aux souverains. Mais les abus valent infiniment mieux que les révolutions, c'est le deuxième point, qui s'adresse aux peuples. Vous voyez, tout le monde a son lot. », Joseph de Maistre, lettre au chevalier de Rossi du 29 novembre (11 décembre) 1803, citée (sans références) par Albert Blanc, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre*. [...], *op. cit.*, p. 105.

70. Cf. Francis Bayle, Les idées politiques de Joseph de Maistre, *op. cit.*, p. 147-159. Sur le point des différences qui l'opposent au Vicomte Louis de Bonald, voir aussi Jean-Paul Clément, « Joseph de Maistre et Bonald à propos de la Contre-Révolution », *Joseph de Maistre. Dossier [H] conçu et dirigé par Philippe Barthelet*, *op. cit.*, pp. 337-345 ; sur celui d'une filiation particulièrement ambiguë, quoique revendiquée par Charles Maurras, Yves Chiron, « Charles Maurras et Joseph de Maistre », *loc. cit.*, pp. 345-350.

71. « En somme, ce qu'il voulait, avant tout, même avec cette horreur affectée pour une constitution écrite, c'est que le Roi de Sardaigne rassurât, par des réformes profondes, par un changement même de système de gouvernement, ses anciens comme ses nouveaux sujets contre un retour funeste à l'antique état de choses. [...] Certes, ce n'est pas là encore un gouvernement constitutionnel. Serait-il exagéré, toutefois, de voir dans les idées politiques de J. de Maistre quelque chose de l'esprit qui a inspiré plus tard le *statuto fondamentale* de Charles-Albert ? », Joseph Mandoul, *Un homme d'État italien. Joseph de Maistre et la politique de la Maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 321 et 323 ; plus largement, sur ce point, voir *loc. cit.*, pp. 319-324.



structure économique du royaume tant ses idées, en ce domaine, s'avèrent pareillement pénétrantes, toutes tournées qu'elles sont vers l'apologie du libre échange et la critique au vitriol de la législation protectionniste en vigueur dans les États de Savoie depuis le XVII<sup>e</sup> siècle au bas mot<sup>72</sup>. Maistre promoteur de l'ouverture des frontières, voilà évidemment une nouvelle qualité qui ne peut laisser indifférent un prince pressé, à l'issue de son sommeil de quinze années, de restaurer l'Ancien Régime en cette matière marchande comme en tant d'autres. Voilà qui ne peut que contribuer un peu plus à accroître l'incompréhension d'une intelligence qui, de guerre lasse sans doute, s'isole de plus en plus dans l'imprécation furieuse d'une œuvre théorique de fait abstraite, aride, pour ne pas dire ésotérique pour la plupart de ses contemporains, tandis que ses dernières lettres ressassent la désillusion<sup>73</sup>, cette frustration inévitable de ne pas être entendu alors que l'on sent, intuitivement, que celui que l'on s'efforce de conseiller en dépit de sa sourde oreille, court à la catastrophe<sup>74</sup>.

Dire, exposer, argumenter, puis se retirer et se taire. Par fidélité, par soucis premier d'obéissance scrupuleuse envers son roi, qu'elles qu'en soient les conséquences. Profil d'un « homme d'autrefois<sup>75</sup> », pour reprendre la formule que le marquis Costa de Beauregard avait destiné à son aïeul, à cet « autre lui-même<sup>76</sup> » que représentait alors le comte Henry pour Joseph de Maistre. À cet homme d'autrefois par conséquent raide, égaré en 1821, à Turin, dans une époque et

---

72. *Ibid.*, pp. 324-328 ; Francis Bayle, *Les idées politiques de Joseph de Maistre*, op. cit., pp. 142-145 : « si Maistre ne fait jamais allusion à des lois économiques naturelles, il en laisse cependant pressentir l'existence. [...] Dans le domaine politique Maistre affirme que toute action gouvernementale doit s'inspirer des constantes historiques dégageées par l'expérience ; il semble avoir été tenté d'admettre par analogie l'existence de lois que la politique économique devra respecter. », loc. cit., p. 144. Se reporter aussi, éventuellement, à François Vermale, « Joseph de Maistre économiste », *La Revue universelle*. t. 24, Paris, 1926, n° 20 (du 15 janvier 1926), pp. 243-248 ; Jean Denizet, « Joseph de Maistre économiste », *Études et documents — Revue des Études Maistriennes*, n° 11, op. cit., pp. 5-25.

73. « Sans doute, il y aurait dans ce moment de fort jolies choses à dire sur votre situation ; mais voilà encore le danger qui se présente : d'ailleurs j'ai trop d'affaires sur les bras. Mes dernières années s'éteignent dans le papier timbré. J'ai bien là quelques guenilles en magasin : ce qui est fait est fait. Du reste, qui sait si tout cela vaut quelque chose ? », Joseph de Maistre, lettre à Madame la duchesse des Cars, du 18 août 1819, *Lettres et opuscules inédits du comte J. de Maistre* [...], op. cit., t. I, p. 530 ; « Tous les jours je vois mieux que je suis déplacé : on me jette dans les emplois au moment où il faudrait en sortir. Je pourrais servir encore la bonne cause et jeter dans le monde quelques pages utiles, au lieu que tout mon temps est employé à signer mon nom, ce qui n'est pas cependant une brillante affaire. [...] L'année 1819 m'a nourri d'absinthe ; tout s'éteint autour de moi. Que m'importe un peu de bruit que je fais ! », du même, lettre à l'abbé Rey du 9 février 1820 ; loc. cit., t. II, p. 6-7.

74. « Jamais je ne comprendrai ces mots : Le Roi ne peut pas ; jamais je ne comprendrai pourquoi et comment le roi de Sardaigne ne peut pas ce que tous les autres souverains de l'Europe peuvent. », Joseph de Maistre, *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre. 1811-1817*. [...], op. cit., t. II, p. 303.

75. Charles-Albert Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois, souvenirs recueillis par son arrière petit fils le marquis de Beauregard*, Paris, Librairie Plon, 1878, 480 p.

76. « L'ami entier, intime, l'autre lui-même », François Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution. Souvenirs de la société d'autrefois. 1753-1793*, op. cit., t. I, p. 157 ; traduction bienvenue par le pieux hagiographe François Descostes des propres paroles de Joseph de Maistre au sujet de cet Henry Costa, « le compagnon, le consolateur de [sa] jeunesse, l'animateur de [ses] efforts et l'objet constant de [sa] tendresse », lettre au marquis de Costa du 2 (14) avril 1816, *Lettres et opuscules inédits du comte J. de Maistre* [...], op. cit., t. I, p. 410.

dans un milieu pusillanime qui ne le comprend pas mieux qu'on ne le comprenait naguère, à Chambéry, avant l'orage. Mais dont l'énigmatique attitude altière d'apparent morne détachement, si hautaine pour trop de petits esprits chagrins, devient au contraire parfaitement intelligible lorsqu'on l'étalonne à la lettre de cette formule qu'il adressait à l'un de ses nombreux correspondants, depuis Saint-pétersbourg, en 1813 : « Le devoir de tout honnête homme est d'instruire la souveraineté avec une consciencieuse franchise pendant qu'elle délibère, et de lui obéir ensuite quand elle a pris son parti, et même lorsqu'elle se trompe, car il n'est pas toujours fort aisé de savoir si elle se trompe, et d'ailleurs qui la juge la tue. »<sup>77</sup>.

---

77. Joseph de Maistre, lettre du 6 (18) septembre 1813, citée (sans références) par Albert Blanc, *Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre. 1811-1817*. [...], *op. cit.*, t. I, p. 350.

# Table des matières

Préface	I
Table des auteurs	V
<b>Pouvoirs et territoires dans la pensée politique et diplomatique</b>	<b>1</b>
JEAN-PIERRE PANTALACCI, Le regard des ambassadeurs vénitiens sur les États de Savoie — XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles	3
ÉRIC GASPARINI, Les États de la Maison de Savoie vus de France au XVIII <sup>e</sup> siècle	13
PIERRE-YVES BEAUREPAIRE, « Secouer le joug étranger ». Affirmations identitaires et revendications d'autonomie chez les francs-ma- çons savoisiens et piémontais à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	21
BRUNO BERTHIER, Autorité ou autoritarisme centrifuge? Joseph de Maistre ou l'analyse politique urticante d'un complexe ins- titutionnel paradoxal d'États de Savoie au crépuscule de leur vénéralable histoire	27
<b>Pouvoir et limites des territoires</b>	<b>51</b>
DENIS TAPPY, Les frontières actuelles du canton de Vaud : genèse histo- rique d'un territoire et questions de limites	53
ELISA MONGIANO, I « Paesi di nuovo acquisto » nel regno sabauda	69
VICTOR MONNIER, L'origine de la neutralité suisse étendue à la Savoie du Nord dans les traités de 1815 et 1816	79
PAOLA CASANA, Il Consiglio di Stato albertino e il territorio	91
SYLVAIN MILBACH, La Savoie en 1848-1849 : en deçà des monts	103

<b>Pouvoir, fluctuations et consolidations territoriales</b>	<b>113</b>
ALBERTO LUPANO, Il ducato del Monferrato e il dominio sabauda	115
HENRI-LOUIS BOTTIN, Savoie et territoires conquis dans les statuts de Savoie : gestion juridique d'une politique d'expansion territoriale	131
VALERIO GIGLIOTTI, Amedeo VIII di Savoia : titolarità, rinuncia ed esercizio del potere territoriale	143
GAËLLE ARPIN-GONNET, René de Lucinge, négociateur et signataire d'une paix raisonnable : le traité de Lyon (17 janvier 1601)	157
FEDERICO ALESSANDRO GORIA, Claudio di Seyssel e i beni demaniali	169
BÉNÉDICTE DECOURT-HOLLENDER, Les limites du Comté de Nice et de la République de Gênes au XVIII <sup>e</sup> s. : affermissement de la frontière politique et défense de la « raison territoriale » des communautés	181
<b>Pouvoir et administration du territoire</b>	<b>191</b>
HENRI COSTAMAGNA, Progrès et limites de la centralisation dans les provinces des États de Savoie à l'époque moderne	193
KARINE DEHARBE, La tutelle de l'intendant sur les communautés du Val d'Entraunes : Entraunes et Saint-Martin entre Royaume de France et Maison de Savoie (1713-1718)	203
MICHELE ROSBOCH, L'accentramento sabauda nel Ducato d'Aosta	217
MARC ORTOLANI, La tutelle du pouvoir sur l'administration du territoire : la réforme de 1775 et les conseils municipaux des communautés du comté de Nice	225
<b>Pouvoir et contrôle du territoire</b>	<b>239</b>
ENRICO GENTA, Territorio, nobiltà e sovrano sabauda in età moderna	241
ALICE ABENA, Il controllo del Principe sui sudditi nei domini sabaudi	251
CARLA NARDUCCI, Il consiglio delle finanze sabauda ed il controllo del territorio	263
ALAIN RUGGIERO, La mobilisation des énergies par la commission supérieure de statistique 1837-1838	271
<b>Pouvoir et territoires ecclésiastiques</b>	<b>281</b>
MARIE-THÉRÈSE AVON-SOLETTI, L'Abbaye d'Hautecombe, haut lieu de spiritualité et d'autorité — XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècle	283
CHRISTIAN BRUSCHI, Le diocèse de Genève-Annecy confronté à différentes souverainetés au temps de François de Sales	301
CHRISTIAN SORREL, Un département, trois diocèses : politique concordataire et droits acquis en Savoie de 1860 à 1905	317

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	579
<b>Pouvoir, territoire et ruralité</b>	<b>331</b>
GIAN SAVINO PENE VIDARI, Il bosco dall'ambito territoriale locale alla disciplina sabauda	333
ALESSANDRO CROSETTI, Potere e territorio : Eclissi dell'autonomia comunale. I bandi campestri nel territorio albese tra XVII e XVIII secolo	341
SARA CIPOLLA, Il Senato di Piemonte e i bandi campestri	353
<b>Pouvoir, territoire et justice</b>	<b>367</b>
ISIDORO SOFFIETTI, La giurisdizione della Camera dei conti e le fonti del diritto nei secoli XVIII-XIX. Osservazioni	369
CHRISTIAN AIMARO, Problemi di amministrazione della giustizia nel Biellese, tra centro e periferia. I procedimenti di controllo sull'attività dei giudicenti : assise e sindacati	375
LORENZO SINISI, Diritto e giustizia nel Ponente ligure : le « <i>enclaves</i> » sabaude di Oneglia e Loano fra Antico Regime e Restaurazione	387
LUCIE MÉNARD, L'organisation juridictionnelle commerciale dans les États de Savoie	403
JEAN-FRANÇOIS BRÉGI, Les relations judiciaires entre la France et le Piémont avant 1860	417
STÉPHANIE BLOT-MACCAGNAN, Changement de souveraineté et organisation du territoire judiciaire dans les Alpes-Maritimes en 1860	433
<b>Droit, législation et institutions particularistes</b>	<b>447</b>
MICHEL BOTTIN, <i>Jus commune</i> et coutumes féodales dans les États de Savoie au XVIII <sup>e</sup> siècle d'après le <i>Tractatus de feudis</i> de T.M. Richeri	449
SIMONETTA TOMBACCINI-VILLEFRANQUE, Un retrait lignager à Guillaumes à la veille de la Révolution	465
THIERRY COUZIN, Délégation du pouvoir et développement régional. Recherches complémentaires sur la législation sarde dans la province de Nice à l'époque de la Restauration	473
FRANCESCO AIMERITO, « Cette pratique ne s'acquiert pas au Sénat ». La partecipazione delle diramazioni periferiche dell'apparato giurisdizionale alla progettazione delle riforme del processo civile sardo-piemontese del XIX secolo ed il suo significato nel quadro del pensiero giuridico coevo	485
CATERINA BONZO, Il controllo regio sui fedecommissi	509

<b>Pouvoir, territoire et culture</b>	<b>521</b>
CHIARA MICHELIS, Lo Stato sabaudo e il controllo territoriale dei titoli accademici	523
JEAN-BAPTISTE PISANO, Du militaire au politique. Les enjeux symboliques d'une métamorphose de l'espace urbain	541
SYLVIE DE GALLEANI ET OLIVIER VERNIER, Aspects des rapports entre pouvoir et culture sous la Restauration sarde (1814-1860)	553
SYLVIE DE SALVADOR-SABAN, L'enjeu du « Comté de Nice » dans l'Europe des régions	565
Table des matières	577

**L**e colloque « Pouvoirs et territoires dans les Etats de Savoie » est la première rencontre organisée dans le cadre du P.R.I.D.A.E.S. (Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens Etats de Savoie).

Ce programme de recherche international et interdisciplinaire est né d'un constat : si en 1860 le royaume de Piémont-Sardaigne donne naissance à l'Italie, tandis que la Savoie et le Comté de Nice en sont détachés pour être cédés à la France, cette date marque aussi la disparition d'un Etat, de ses institutions et de son organisation juridique. Mais, jusqu'à ce moment, la Maison de Savoie a constitué une puissance régionale dont le poids n'a pas été négligeable dans l'histoire de l'Europe. L'objectif du P.R.I.D.A.E.S. est de parvenir à une meilleure connaissance de cette histoire institutionnelle et juridique, en relation avec son contexte politique, social ou économique.

Aussi, le colloque « Pouvoirs et territoires dans les Etats de Savoie » a été conçu dans une large perspective permettant d'aborder les rapports entre les pouvoirs et les territoires, pouvoir central et pouvoirs locaux, territoire de l'Etat et territoires des Etats. Son objectif a été de mieux connaître ces multiples relations qui s'établissent entre le centre et la périphérie, ce vaste mouvement qui va de l'autonomie à la centralisation, des Etats à l'Etat, du duché de Savoie au royaume de Piémont-Sardaigne.

Derrière cette problématique générale, plusieurs thèmes ont été abordés à commencer par des approches politiques ou diplomatiques, mais aussi institutionnelles et juridiques. Diverses communications traitent de la consolidation du territoire et de ses limites, tandis que d'autres abordent son administration et les moyens de contrôle qu'elle met en œuvre. Plusieurs types d'institutions, qu'elles soient politiques ou administratives, judiciaires, financières, culturelles ou religieuses, font ainsi l'objet d'une ou plusieurs études spécifiques, et illustrent la diversité des relations de pouvoir dans les territoires des Etats de Savoie.

**Photos de couverture :**

- Charles-Albert (1798-1849), portrait officiel en costume d'apparat, Nice, Musée Masséna.
- Les armoiries : Turin, cliché O. Vernier.



9 782864 105343